



RÉGION ACADEMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Délégation Académique au
Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Gilles JARRY
gilles.jarry@ac-guyane.fr

DAN

Tél. : 05 94 27 22 31

Réf. : 18-19/ xxx/GJ

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Cayenne, le 21 mars 2019

Le Délégué Académique au Numérique

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement
Mesdames, Messieurs les référents pour les
usages pédagogiques numériques.

Objet : Projets numériques pédagogiques subventionnés par la DANE.

Le numérique change l'approche de la transmission du savoir et modifie l'acte pédagogique dans le quotidien de la classe. Il doit constituer un levier déterminant dans les apprentissages, pour l'acquisition des compétences, afin d'œuvrer à une meilleure réussite de tous les élèves de Guyane.

Pour généraliser son intégration et sa pertinence dans les enseignements, il convient entre autres :

- de favoriser l'accès aux outils, services et ressources numériques ;
- de développer le travail collectif, collaboratif et la mutualisation des ressources ;
- de former et d'accompagner les personnels pour faire évoluer les pratiques pédagogiques et développer la pédagogie différenciée ;
- d'éduquer les élèves aux médias et à l'information, à l'usage responsable d'internet ;
- de promouvoir l'enseignement de la pensée algorithmique et la programmation informatique.

Pour l'année 2018-2019, la DANE, a choisi de subventionner des projets pédagogiques numériques innovants liés à **la pensée algorithmique et la programmation informatique**.

Le but est de soutenir les équipes pédagogiques engagées sur ce thème par la dotation de lots de robots, tout en s'inscrivant dans l'action initiée par l'académie.

Dans un souci de cohérence avec l'existant, la mutualisation des ressources et la formation des enseignants, les projets pédagogiques mettant en œuvre des robots « **OZOBOT** » et « **THYMIO** » seront privilégiés.

Ce courrier est accompagné d'une fiche de candidature à projets à retourner par courrier électronique à dane@ac-guyane.fr avant le **18 avril 2019**, les factures pro-forma seront établies ultérieurement par la DANE.

Une commission recteurale se tiendra au début du mois de mai 2019 pour examiner les différents projets, en fonction des critères tels que :

- l'opportunité pour l'établissement ;
- le bilan des actions engagées et des projets numériques précédents ;
- la plus-value pédagogique apportée par l'acquisition de matériel ;
- l'implication des équipes dans le projet ;
- la capacité d'essaimage.

Un projet d'une école porté par le collège tête de réseau peut être proposé dans le cadre de la liaison école-collège.

Je vous remercie, par avance, de diffuser le plus largement possible cette fiche de candidature à projets, auprès de vos équipes pédagogiques.

Le Délégué Académique au Numérique



Gilles JARRY